

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 07 juillet 2014

OBJET

**18 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION  
« L'ECHIQUIER DE L'ERDRE » DANS LE CADRE DE LA MISE  
EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES**

N° 2014-07-19

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille quatorze, le sept juillet à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mai 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Philippe LEBASTARD, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Marie-Madeleine REGNIER, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés :

Gilles RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER  
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU  
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET  
Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS  
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....28  
présents.....22  
ayant un pouvoir...6  
votants.....28

**Délibération**

Rapporteur : Madame Gwénola LEBRETON

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014, la commune de Treillières met en place des ateliers péri-éducatifs dans les écoles publiques et privée de la commune.

La convention de partenariat avec l'association « L'Echiquier de l'Erdre » détermine les modalités d'intervention des prestataires pour l'animation de ces ateliers.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 28 Voix pour décide :**

**- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.**

Pour extrait conforme,

Le 07 juillet 2014,

Le Maire,  
Alain ROYER



Publié le 07/07/14

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20140707-DE18-2014-07-07-  
DE  
Date de télétransmission : 11/07/2014  
Date de réception préfecture : 11/07/2014